



Paris, le 14 mars 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Épisode de pollution aux particules fines : le ministère des Affaires sociales et de la Santé rappelle les recommandations sanitaires

La France connaît depuis plusieurs jours un épisode de pollution aux particules fines avec dépassement dans plusieurs régions des seuils d'information puis des seuils d'alerte.

Face à ce phénomène, le ministère des Affaires sociales et de la Santé rappelle les recommandations du Haut conseil de santé publique (HCSP) à l'ensemble de la population et, en particulier, aux personnes les plus vulnérables. Ces recommandations sont actuellement relayées sur le site Internet du ministère et par les Agences régionales de santé (ARS).

Le ministère des Affaires sociales et de la Santé a demandé aux ARS des régions concernées par cet épisode de pollution et à l'Institut de veille sanitaire (InVS) de communiquer de façon quotidienne les résultats de la surveillance effectuée par les urgences hospitalières et la médecine d'urgence de ville, notamment pour les enfants et les personnes âgées.

Rappel des recommandations du HCSP

Cet épisode de pollution ne justifie pas de mesure de confinement. Il convient donc de ne pas modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation.

Pour les populations vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires) et les personnes sensibles aux pics de pollution (personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux) :

- Evitez les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou à l'intérieur ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque inhabituelle, consultez votre médecin ;
- Si vous sentez que vos symptômes sont moins gênants quand vous restez à l'intérieur, privilégiez des sorties plus brèves que d'habitude. Evitez de sortir en début de matinée et en fin de journée et aux abords des grands axes routiers. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.

Le ministère des Affaires sociales et de la Santé recommande aux patients souffrant d'une pathologie chronique (asthmatiques, insuffisants respiratoires ou cardiaques) de respecter rigoureusement leur traitement de fond, d'être vigilants par rapport à toute aggravation de leur état et de ne pas hésiter à consulter leur médecin. Il est rappelé aux patients asthmatiques qui sont sujets à des crises d'asthme déclenchées par l'effort qu'ils peuvent, lors des épisodes de pollution atmosphérique, avoir recours à un bronchodilatateur inhalé en prévention, selon les recommandations de leur médecin traitant.

Plus généralement, le ministère des Affaires sociales et de la Santé recommande à la population de réduire et reporter les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou en intérieur jusqu'à la fin de l'épisode si des symptômes sont ressentis (fatigue inhabituelle, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflement, sifflements, palpitations), et de prendre conseil auprès d'un médecin.